



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du : 25 novembre 2020

Délibération n° 2020-59

Étaient présents :

Administrateurs présents :

Max Roustan - Christophe Rivenq - Bernard Saleix - Julie Lopez-Dubreuil - Michèle Veyret -
Pierrette Paez - Daniel Canal - Jacques Foulquier - Nordine Sekarna - Jean-Claude Auribault -
Yves Tourvieille - Antoine Vinhas - Gilbert Albini - Marie-Christine Peyric - Max Bordary -
Virginie Cuvereaux

Absents excusés :

Cédric Marrot pouvoir à Max Roustan
Richard Hillaire pouvoir à Bernard Saleix
Jean-Marie Bridier pouvoir à Jacques Foulquier
Anne-Lyse Messenger pouvoir à Virginie Cuvereaux
Jean-François Durand-Coutelle - Jean-Louis Raymond - William Balez -
Arnold Bargeton - Secrétaire du CSE OPH
Monsieur le Sous-Préfet d'Alès

Assistait à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil Directeur Général

Assistaient également à la séance :

Marian Mirabello - Cyril Laurent - Didier Barthélémi - Johanna Ribot

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

Admissions en non-valeur

Le Conseil d'Administration après avoir pris connaissance du rapport n° 2020-59 ci-annexé,
et après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Directeur Général à admettre en non-
valeur, les sommes en annexe, pour un montant global de 77 065,07 €.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL


Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20201125-CA_25_11_20

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 25 novembre 2020

Rapport n° 2020-59

*Service contentieux***ADMISSIONS EN NON-VALEUR*****Pièce(s) Annexe(s) : liste admissions en non-valeur***

Après résiliation de leur bail, certains locataires ont laissé une dette.

Conformément à la délibération 2015-40 du 27 octobre 2015, pour les dettes dont le montant rendrait une action en justice plus coûteuse que le recouvrement attendu, il est proposé de les admettre en non-valeur après relance simple, puis mise en demeure envoyée en recommandé avec accusé de réception restées infructueuses, et à défaut de règlement dans l'année.

Pour les relances simples qui reviennent des services postaux avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée », la mise en demeure n'est pas envoyée, faute d'adresse à jour.

Les autres dettes sont toutes confiées à un Huissier de justice chargé de l'ensemble des actions de recouvrement. Seuls des actes de carence émis par l'Huissier chargé du recouvrement justifient un passage en non-valeur.

Pour les locataires décédés, dont la succession a été déclarée vacante par ordonnance du tribunal judiciaire et qui est dès lors gérée par le service des Domaines, ou pour ceux dont la succession est prise en charge par un Notaire : lorsque l'actif successoral ne permet pas de solder la dette locative, il est proposé de l'admettre en non-valeur.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à admettre en non-valeur, les sommes en annexe, pour un montant global de 77 065,07 €.

Ces sommes ont toutes été provisionnées en créances douteuses et la non-valeur n'exonère pas le débiteur en cas de retour à meilleur fortune.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

D'autoriser le Directeur Général à admettre en non-valeur, les sommes en annexe, pour un montant global de 77 065,07 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2020

Application agréée E-legalite.com

Non-99_DE-030-490075645-20201125+CR_25_11_20ivrabilité

CODE	CONTRAT	NOM	DETTE	ENTREE	SORTIE
43000048	2011001	BEDJAOUI Leila	25 948,76 €	06/01/2011	22/05/2019
69000043	2018059	FRICON Laurent	10 814,90 €	02/02/2018	10/09/2019
17020959	2017029	FERRARI Patrice	10 168,80 €	24/01/2017	23/05/2019
28000003	2017017	PAQUET Angélique	7 565,20 €	17/01/2017	25/06/2019
46000067	8706002	BAPTISTE Paulette	6 577,34 €	27/11/2013	30/08/2017
41010394	2015455	MERZOUG Kamel	4 354,85 €	17/12/2015	04/09/2019
14000016	2017270	PLUSCHKE Michael	4 283,89 €	01/09/2017	02/08/2019
46000090	8807014	ARNOULT Mireille	2 238,95 €	01/07/1988	10/10/2019
29000142	2013589	TOUATI Madjouba	2 113,19 €	20/02/2015	07/08/2018
17010585	2018045	SOULIERS Françoise	971,63 €	01/02/2018	04/01/2019
09000150	9103005	FRAINNET Bernard	510,01 €	01/03/1991	22/10/2019
09000175	2013260	VATON Aline	447,72 €	11/02/2013	27/01/2018
42000279	2002130	KERRACHE Azedine et Hamida	126,93 €	04/04/2013	04/01/2019

Total 76 122,17 €

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2020

Application agréée F.legalite.com

Non-valeur c

39_DE-030-490075645-20201125-CA_25_11_20

15-40 du 27 octobre 2015

CODE	CONTRAT	NOM	DETTE	ENTREE	SORTIE
17010593	2019026	MAILLET Cindy	186,27 €	15/01/2019	07/11/2019
70840010	2019109	MERA DE LA CRUZ Angélique	157,98 €	26/02/2019	07/07/2019
42000344	2014276	BENDJEDDOU Faiza et Aissa	153,81 €	20/06/2014	11/08/2019
5000142	2018030	MARGUET Marjorie	133,82 €	24/01/2018	07/11/2019
19015565	2019456	DI FRANCESCO Margherita	124,46 €	13/08/2019	09/12/2019
29000103	2011258	AIT OUAROUROU Lahcen et Sonia	94,06 €	23/08/2011	26/01/2018
29004003	2019277	MOUCHON Sabrina	42,53 €	06/05/2019	05/11/2019
42000229	2019062	CHENOUF Seid Ali	25,44 €	05/02/2019	20/10/2019
41021311	2013538	MAURIN Alexia	24,35 €	14/05/2019	12/12/2019
9000206	2009177	TONIUTTI Louis	0,18 €	18/06/2009	12/12/2011

TOTAL**942,90 €****TOTAL GLOBAL NON VALEUR : 77 065,07 €**

REÇU EN PREFECTURE

le 30/11/2020

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20201125-CA_25_11_20